



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-06 DE L'AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt trois et le 07 mars à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 28 février 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER - Conseillers communautaires : M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Frédéric GINESTE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Raphaël DAUBET

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. Eddie MARCOS représentant M. François PATIER - M. Walter MAMMOLA représentant M. Henri SOULIER

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON

Ville de Terrasson : M. Bernard BEAUDRY représentant M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Alexandra DOUSSAUD donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE donne pouvoir à Monsieur Francis COMBY

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat de l'exercice 2022

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20230307-2023-06-AR
Date de télétransmission : 13/03/2023
Date de réception préfecture : 13/03/2023

En application de l'instruction comptable M14, il convient d'affecter le résultat dégagé en section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2022.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 689 651,17 €, il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 262 162,87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 951 814,04 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 3 689 651,17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	876 507,17 € 0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> Besoin de financement Excédent de financement (1)	3 511 880,10 €
Besoin de financement F = D + E	0,00 €
AFFECTATION = C = G + H	3 689 651,17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	2 000 000,00 €
2) H = Report en fonctionnement R 002 (2)	1 689 651,17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00 €

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 18

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Le Président

Julien BOUNIE

(1) Indiquer l'origine : emprunt : 4 032 000, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Éventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise de résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

019-251903175-20230307-2023-06-AR
 Date de télétransmission : 13/03/2023
 Date de réception préfecture : 13/03/2023